



Stationnement carte CMI

Par Dan46

Bonjour

Mon épouse est détentrice d'une carte CMI Stationnement personnes handicapés .

Nous avons néanmoins été verbalisé , malgré que cette carte soit bien visible sur le tableau de bord de notre véhicule .

J'ai fait un recours (RAPO) de ma commune ,

n'ayant pas de réponse depuis 15 jours , que dois je faire ?

Merci pour vos réponses .

Bien Cordialement

Dan

Par janus2

Nous avons néanmoins été verbalisé

Bonjour,

Pour quel motif ?

Par Dan46

Merci janus2 pour votre réponse

Transcription du PV

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est à votre nom a stationné le 04/04/2023 sur le territoire de ??????,

sans que soit réglée totalement la redevance de stationnement

prévue. A ce titre ,vous êtes redevable d'un forfait de post stationnement(FPS)dont le détail est décrit ci dessous .

Ma réponse sur (RAPO)

Mon épouse titulaire de la carte CMI ci jointe , nous autorise le stationnement gratuit , cette carte était bien en vue sur le tableau de bord de notre véhicule , le 04/04/2023 à 12h11 , Passage Bernard JABOUIN , le temps de nous rendre à une pharmacie proche .

Pièces jointes :

- Certificat d'immatriculation: Carte Grise.pdf
- Justificatif d'autorisation particulière: Carte CMI.pdf
- Avis de paiement contesté: PV rue Jabouin.pdf

Peut être aurai je du mettre une photocopie de notre livret famille , certifiant le nom de jeune fille de mon épouse !

C'est pas la 1ère fois que cala arrive , et en principe dans les 2-3 jours suivants , je reçois annulation du PV .

Mais là non ?

Où est l'erreur ?

Bien Cordialement